

CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047) RELATIVEMENT AU SECTEUR CABOT ET À LA TÊTE D'ÎLOT SITUÉE À L'INTERSECTION DU BOULEVARD MONK ET DES RUES SAINT-PATRICK ET BRIAND

PRENEZ AVIS que, à la suite de l'adoption du projet de règlement indiqué ci-dessus lors de sa séance ordinaire du 9 novembre 2020, le conseil d'arrondissement tiendra une consultation publique écrite jusqu'au **26 novembre 2020**, en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-074 et la résolution CA20 220300.

Ce projet de règlement vise à modifier la carte de secteurs de densité du chapitre du Plan d'urbanisme (04-047) consacré à l'arrondissement du Sud-Ouest afin de modifier les paramètres de densité du secteur Cabot, ainsi que ceux des lots 1 243 263, 1 243 264 et 1 243 265 du cadastre du Québec, situés sur l'îlot compris entre le boulevard Monk et les rues Saint-Patrick, Briand et Allard, afin de porter la hauteur maximale permise de 4 à 6 étages.

Le sommaire décisionnel, le projet de règlement ainsi qu'une présentation expliquant le projet de règlement et les conséquences de son adoption sont accessibles sur le site internet de l'arrondissement dont l'adresse est : montreal.ca/articles/consultations-ecrites-dans-le-sud-ouest

Toute personne qui en fait la demande peut obtenir une copie du sommaire décisionnel et du projet de règlement sans frais. Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante : greffesud-ouest@ville.montreal.qc.ca.

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce projet de règlement jusqu'au **26 novembre 2020** de la manière suivante :

- par la poste, à la Division du greffe de l'arrondissement du Sud-Ouest, 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal (Québec) H4C 2K4;
- en écrivant un courriel à l'adresse : greffesud-ouest@ville.montreal.qc.ca;
- en complétant le formulaire sur le site : montreal.ca/articles/consultations-ecrites-dans-le-sud-ouest .

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le **26 novembre 2020** pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'une adresse courriel ou un numéro de téléphone afin qu'il soit possible de la contacter facilement. L'objet du projet concerné doit également être mentionné.

Montréal, le 11 novembre 2020

Le secrétaire d'arrondissement,

Me Sylvie Parent